

**DÉCISION DU MAIRE**  
Par délégation du Conseil Municipal  
(Article 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales)  
En application de la délibération du 18 Octobre 2023

-----

**Marché « Travaux désenfumage Résidence Calypso - Commune de l'Île d'Yeu »**

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

**Conformément** à la délibération du 18 octobre 2023 donnant délégation au Maire

**La Maire de la Commune de l'Île d'Yeu ;**

**Vu** l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 du code de la commande publique,

**Vu** les décrets n°2019-259 du 29 mars 2019 et n° 2019-1344 du 12 décembre 2019 du code de la commande publique,

**Considérant** que la consultation est soumise aux dispositions relatives aux procédures adaptées, et notamment aux articles R2123-1, R.2131-12 et L.2123-1 du Code de la commande publique,

**Considérant** la publication de la consultation sur :

- Ouest France - Site internet Mairie - plateforme [www.marches-securises](http://www.marches-securises) : transmis le 5 février 2024 pour des réponses au 4 mars 2024 à 12h,

**Considérant** l'allotissement ci-dessous :

Lot(s)	Désignation
01	Gros oeuvre
02	Charpente et couverture
03	Menuiseries extérieures et intérieures
04	Cloisons et plafonds
05	Revêtements sols souples et peinture
06	Chauffage-Ventilation-Plomberie-Désenfumage
07	Electricité courants forts et courants faibles

**Considérant** les critères des offres : Pour tous les lots, les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères		Pondération
<b>Valeur technique</b>		
- Mémoire Technique	30 %	60.0 %
- Délai d'exécution	30 %	
<b>Prix des prestations</b>		40.0 %

**Considérant** que les offres reçues ont été analysées :

Lot 01 (Gros oeuvre)

- ROC CONFORTATION

Lot 03 (Menuiseries extérieures et intérieures)

- AEROLIK SYSTEM

Lot 06 (Chauffage-Ventilation-Plomberie-Désenfumage)

- CORBE CLIMATIQUE
- ENGIE AXIMA
- AEROLIK SYSTEM

Lot 07 (Electricité courants forts et courants faibles)

- SEJOURNE S.A.S
- ECCS

Aucune offre pour les lots 2 -4 -5.

**Considérant** le rapport d'analyse de l'offre suite à la négociation, il a été décidé de retenir :

Lot 01 (Gros oeuvre)

- ROC CONFORTATION pour un montant de 55 877.34 € HT soit 67 052.81 € TTC

Lot 06 (Chauffage-Ventilation-Plomberie-Désenfumage)

- CORBE CLIMATIQUE pour un montant de 86 283.13 € HT soit 103 539. 76 € TTC

Lot 07 (Electricité courants forts et courants faibles)

- ECCS pour un montant de 77 000 .00 € HT soit 92 400 € TTC

Les lots 2-3-4-5 sont relancés.

**DECIDE :**

- **D'APPROUVER** Les offres comme indiqué ci-dessus. Cette opération sera imputée sur le budget principal en section d'investissement, dans l'opération "216" Bâtiments communaux »,
- **DE SIGNER** toutes pièces utiles à l'exécution de la présente décision,

Il sera rendu compte de la présente décision au prochain Conseil Municipal.

**Fait à l'île d'Yeu, le 23/05/2024**

La Maire,  
**Carole CHARDAU**

